

# Conseil Syndical du SMBV2A

## Séance du 27 juillet 2020

### Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille dix-vingt, le 27 juillet à 17 heures, le Comité Syndical du SMBV2A, convoqué le 24 juillet 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de DRUELLE sur la commune de DRUELLE BALSAC, sous la présidence de Michel ARTUS.

**Élus du SMBV2A présents, ayant pouvoir de vote (élus titulaires ou suppléants) représentant 12 présents et 24 voix :** M ARTUS Michel, M. BERNAD Pierre-louis, M CROS Sébastien, M DELERIS Francis, M GAYRARD Patrick (procuration de M. BOUCHET Didier), M. ISSALY Jean-Pierre, M. LACOMBE Jean-Marie, M. DUFIEU Alain, Mme BERARDI Marion, Mme VARSIS Florence, M. VIDAL Bernard, M. MARTY Patrick.

**Élus du SMBV2A présents, sans pouvoir de vote (élus suppléants en présence du titulaire ou référents) :** M. DESTREBECQ Clovis

**Élus du SMBV2A absents et excusés :** M. BOUCHET Didier (procuration à M. GAYRARD Patrick), M. CANCE Jean-louis, M. DELPECH Michel, Mme CAYLA Florence, M. PEZET Guy, M. BOUYSSOU Yves, Mme LACOMBE Sophie, M. GINESTET Germain, M. VIVIENS André, M. MERCADIER Michel, M. KLEIN Yves, M. MERY Christophe, M. PAULAT Jean-luc, M. PRINGAULT Pascal, Mme LOPEZ Sylvie, M. RAUNA Alain.

**Services et partenaires présents :** SUDRES Marion (SMBV2A), LAVERGNE Vincent (SMBV2A), SENE-LACOMBE Paulin (SMBV2A),

**Services et partenaires absents et excusés :** MIQUEL Vincent (SMBV2A – Rodez Agglomération)

*Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, M. le Président remercie l'ensemble des participants. Il rappelle le contexte particulier de cette réunion où siègent à la fois des élus de l'ancienne et de la nouvelle mandature. En effet, le syndicat est dans l'obligation légale de devoir voter son budget 2020 d'ici au 31 juillet prochain alors même que tous les adhérents (EPCI notamment) n'ont pas encore procédé à la désignation de leurs représentants au SMBV2A (en lien avec le contexte COVID-19 et le décalage du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales).*

*M. ARTUS adresse donc un mot de bienvenu aux anciens comme aux nouveaux élus, et propose ensuite de faire un tour de table pour que chaque participant puisse se présenter.*

*Enfin, M. le Président informe l'assemblée que des bonnes nouvelles sont arrivées ces derniers mois au sein de l'équipe du SMBV2A puisque Marion SUDRES (directrice) et Chloé FOURNEL (technicienne de rivière) ont chacune mis au monde un petit garçon. Marion SUDRES a repris la direction du SMBV2A depuis fin mars dernier alors que Chloé FOURNEL reviendra début septembre (suite à un congé parental). Durant la période d'absence de Marion SUDRES, c'est Vincent LAVERGNE qui a assuré la direction intérimaire du SMBV2A avec l'appui du reste de l'équipe. Ce dernier en est remercié.*

## Vote sur le caractère d'urgence

M. Le Président rappelle le contexte particulier de ce comité syndical :

- Obligation de voter le compte administratif, le compte de gestion et le budget avant le 31/07/2020
- Délais pour la désignation des EPCI-FP jusqu'à mi-août
- Sans quorum, re-convocation sous 3 jours francs

Le choix a été fait de réunir ce conseil syndical le plus tard possible afin de permettre aux EPCI-FP qui le souhaitent de désigner leurs nouveaux représentants :



- ❖ Anciens élus en l'absence de désignations : Ouest Aveyron, Causse Aubrac, Comtal Lot Truyère, Aveyron Bas Segala Viaur, Aubrac Lot Causse Tarn, Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, soit 12 élus titulaires
- ❖ Nouveaux élus dans le cas de désignations : Conques Marcillac, Muses et Raspes, Pays Rignacois, Pays Segali, Lézézou Pareloup, Pays de Salars, Plateau de Montbazens, Rodez Agglo, soit 15 élus titulaires

**DELIBERATION N°2020-1 :  
CONVOCATION EN URGENGE DU CONSEIL SYNDICAL SMBV2A**

**VU** les articles L. 2121-11 et L.2121-12 du CGCT

**VU** la LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

**VU** Loi du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire

**Monsieur le Président rappelle** que dès l'ouverture de la séance convoquée, il doit rendre compte de sa décision au conseil. A ce titre il doit énumérer les motifs et les mobiles justifiant l'abrègement du délai légal. Le conseil syndical se prononce sur l'urgence, il l'approuve ou ne l'approuve pas. En cas de désapprobation, il peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

**Monsieur le Président expose le motif de l'urgence** : le report des élections municipales et de l'installation des EPCI-FP a décalé le calendrier initialement prévu de vote du compte de gestion, du compte administratif et du budget. La LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 repousse ce délais au 31/07/2020. Afin qu'un maximum d'EPCI-FP ait pu désigner leurs nouveaux représentants au SMBV2A et afin de conserver un délai en cas de reconvocation en l'absence de quorum, la date du conseil syndical a été fixée au 27/07/2020. Dans la mesure du possible les élus ont été informés par mail dès que possible et ils ont reçus la convocation officielle le 24/07/2020.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**  
**d'approuver l'urgence de la convocation au conseil syndical Aveyron amont**  
**(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

## Préambule : présentation du syndicat

Avant d'entamer précisément l'ordre du jour, et dans une situation où de nouveaux élus sont présents, M. Le Président souhaite au préalable faire une présentation du syndicat au travers d'un diaporama synthétique (voir ci-dessous) :



## Préambule : présentation du syndicat



SMBV2A

Syndicat Mixte du Bassin Versant  
Aveyron Amont

Aveyronamont

## LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT : territoire de compétence du SMBV2A



Aveyronamont

**Cours d'eau** : 2 020 km dont l'Aveyron (183km), l'Olip, la Serre, la Briane, l'Alzou, la Serène, ....

**Superficie** : 1560 km<sup>2</sup>

**Population** : 100 000 habitants

**Activités** : agriculture, industrie, commerce, services et tourisme

**Collectivités** : 1 région (Occitanie), 3 départements (Aveyron, Tarn-et-Garonne et Lozère), 14 EPCI-FP et 83 communes

## LE SMBV2A : un syndicat de bassin versant avec des compétences Grand Cycle de l'eau

**Le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux, tout en contribuant à la prévention des inondations.** A ce titre il accompagne techniquement et administrativement tant les collectivités que les professionnels et les particuliers.

### Compétence 1 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Par exemple :

- Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau (PPG)
- Actions de reconquête des champs d'expansion des crues (ZEC)
- Inventaire des zones humides
- Etudes de prévention des inondations

### Compétence 2 : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (complémentaire GEMAPI)



Par exemple :

- Animation du contrat de rivière Aveyron Amont
- Animation des démarches territoriales « espace rural »
- Animations scolaires (mon école, mon cours d'eau)
- Valorisation des richesses naturelles de la vallée de l'Aveyron
- Suivi des cours d'eau (stations qualité et débits)

*Aveyronamont*

## ORGANISATION DU SMBV2A : des interlocuteurs de terrain

### Instances de décision du SMBV2A :

Conseil syndical :

- 27 élus à voix délibératives représentant 14 EPCI-FP
- + 1 élu référent / commune (ou commune déléguée)

Bureau syndical : 9 élus (dont 1 président et 2 vice-présidents)



### Commissions de travail du SMBV2A (7)

- 3 commissions géographiques
- Plusieurs commissions thématiques (contrat de rivière, contrat territorial Serène, Inondations, Mise en valeur de la vallée)

### Equipe technique :

<b>Vincent LAFERRE</b> animateur Espace Rural et Inondations (Directeur adjoint)	<b>Olivier FOURREL</b> Technicienne de rivière (Basse vallée)	<b>Marion SUDRES</b> Animatrice du contrat de rivière en Direction du SMBV2A	<b>Paulin SENE-LACOMBE</b> Technicienne de rivière (Haute vallée)

<b>Vincent MIQUEL</b> Technicienne de rivière (vallée médiane - Roche Agglo)	<b>David DUMOND</b> Agent espace rivière	<b>Gregoire FERDINAND</b> Agent espace rivière	<b>Arnaud PRADEL</b> Agent espace rivière

*Aveyronamont*



## 1. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Les membres du comité syndical font part de leurs éventuelles remarques relatives à l'examen des procès-verbaux des précédentes séances (28 novembre 2019 et 16 juin 2020), mis en ligne sur le site [www.aveyronamont.fr](http://www.aveyronamont.fr) et transmis à l'ensemble des communes et délégués disposant d'une adresse courriel.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**  
**D'approuver les PV des séances du 28 novembre 2019 et du 16 juin 2020**  
**(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

## 2. Compte rendu des décisions du président prises par délégation du conseil

Une action du contrat de rivière, validée lors du vote du DOB (28/11/2019) vient d'être engagée. Il s'agit de l'action BAINNADE-1 prévoyant une étude bactériologique sur la rivière Aveyron en vue d'étudier les opportunités de futurs sites de baignade. Le marché d'étude a été signé avec le prestataire Aveyron Labo pour un montant de 3 692 € TTC

## 3. Bilan de l'activité 2019

### 3.1. Rapport d'activité 2019

Comme chaque année, l'activité de la structure durant l'année N-1 est présentée au comité syndical, au travers de différents rapports d'activités liés aux postes (animation du contrat de rivière, animation du volet espace rural, activité des techniciens de rivière). Pour la première fois cette année, un rapport d'activité de la structure, synthétisant l'ensemble des autres rapports d'activités, a été réalisé. Ce rapport de synthèse 2019 est disponible dans le dossier de séance et également téléchargeable sur le site <http://aveyronamont.fr/index.php/documents-de-seance/>

Sur proposition de M. le Président, Marion SUDRES rend compte de l'activité 2019 du SMBV2A sur la base du diaporama ci-dessous :

### 3. Bilan de l'activité 2019

**Dynamiques territoriales**

- Le bilan du contrat territorial Serène 2014 – 2018 ; 3 M€
- La validation du contrat de rivière Aveyron amont 2020-2024 ; 17 M€



■ Bassin versant Aveyron amont  
■ Bassin versant des Serènes



Aveyronamont

*M. le président profite de l'occasion pour remercier M. VIDAL, élu de la commune de La Fouillade, pour son engagement concernant le dossier « contrat territorial Serène » initié par le Président Jean-Claude Deltor. Le succès de ce projet a constitué une véritable « locomotive » pour le nouveau contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024. M. VIDAL remercie à son tour le SMBV2A et son équipe technique pour la qualité d'animation de ce dossier qui a permis de travailler de façon efficace avec les différents interlocuteurs, en particulier avec les exploitants agricoles du territoire. Certains sont même devenus de véritables ambassadeurs de pratiques vertueuses conciliant activité économique et préservation des milieux aquatiques. M. LAVERGNE, animateur espace rural, précise en effet la réussite de ce projet, notamment en termes d'appropriation des actions par la population locale. Néanmoins, il convient de rester humble dans une situation où l'évolution de l'état des milieux aquatiques reste mitigée sur ce bassin versant. Cette situation nous engage donc à poursuivre les efforts de reconquête sur le bassin des Serènes comme cela est d'ailleurs prévu dans le cadre du nouveau contrat de rivière 2020-2024.*

### 3. Bilan de l'activité 2019

**Gestion des milieux aquatiques**

PPG

- 3 chantiers de renaturation de cours d'eau : l'Auterne à Onet-le-Château (Rodez Agglomération), l'Assou à Monteils (Ouest Aveyron), affluent du Lenne à Baraqueville (Pays Ségali) ; 17 400 €
- 48 systèmes d'abreuvements installés et 13,5 km de clôtures posées ; 108000 €
- 7 km de plantations et 21 km de gestion de ripisilve ; 50 000 €
- 36 interventions embâcles pour extraire 352 m<sup>3</sup> de matériaux ; 16 200 €



Aveyronamont

### 3. Bilan de l'activité 2019

#### Prévention des inondations

- La remobilisation du COPIL Algouze et le lancement de 2 études «Viarens » et « Bourdouyre »
- La mise en place des premières actions sur le Lugagnac
- La préparation d'une deuxième campagne de pose de repères de crues
- Un appui auprès des services de l'état pour l'élaboration des PPRI



Aveyronamont

### 3. Bilan de l'activité 2019

#### Sensibilisation

- 38 classes, soit environ 880 élèves, ont participé à Mon École Mon Cours d'Eau
- L'édition du jeu de cartes du bassin versant Aveyron Amont
- 1<sup>er</sup> organisation de Rivière en fête Aveyron sur les intérêts de la préservation des champs d'expansion de crues au travers de l'exemple de Notre Seigne
- Une journée technique avec les exploitants agricoles sur le bassin versant des Serènes
- ....

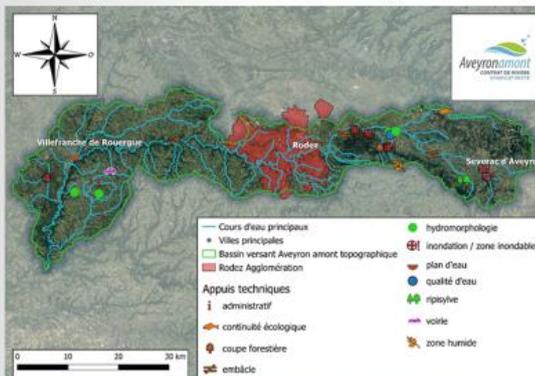


Aveyronamont

### 3. Bilan de l'activité 2019

#### Appui techniques

Les appuis techniques sont difficiles à dénombrer tant ils sont nombreux et variés. Seuls les appuis nécessitant la rédaction de rapports sont indiqués.



Aveyronamont

### 3.2. Adoption du compte de gestion 2019

#### DELIBERATION N°2020-2 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SMBV2A

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

**VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

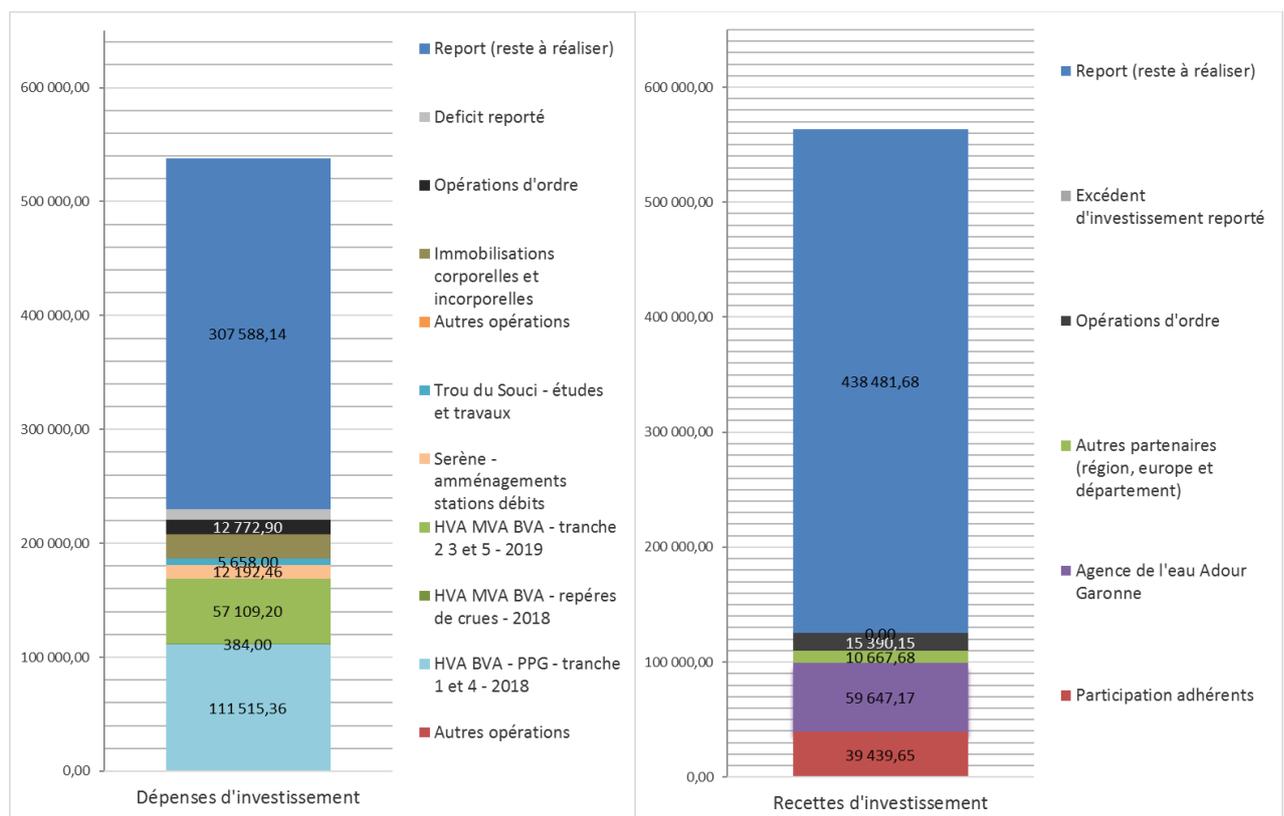
Le Comité Syndical constate que, après régularisation et reprise des résultats dérivant de la dissolution de l'APCRAA, les résultats du compte de gestion établi par le receveur du SMBV2A sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

**(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

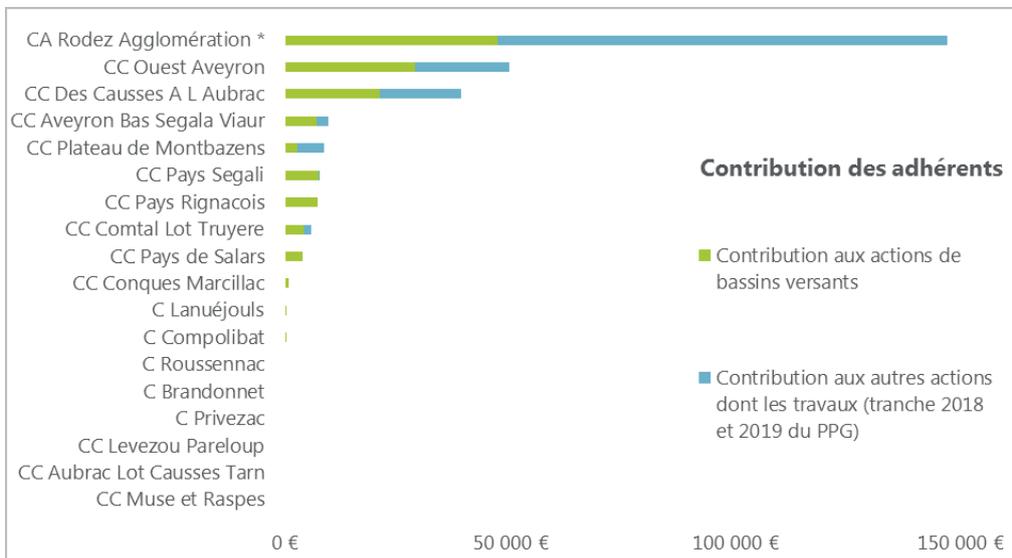
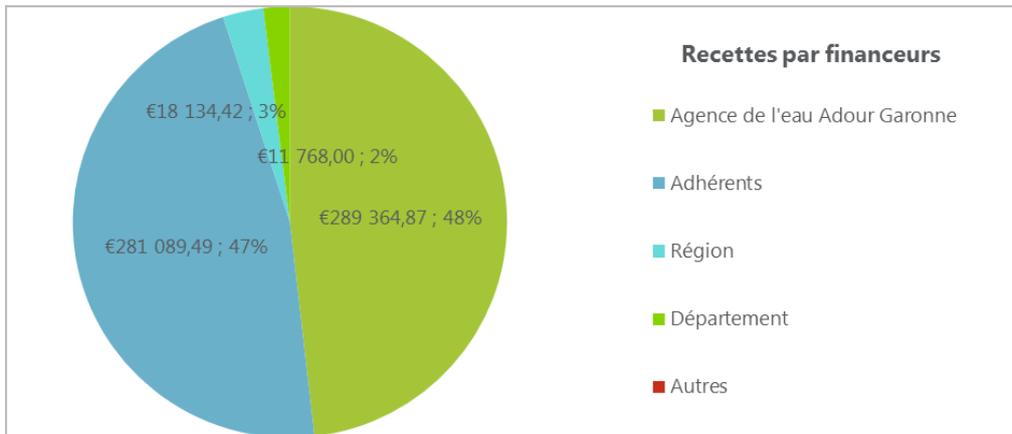
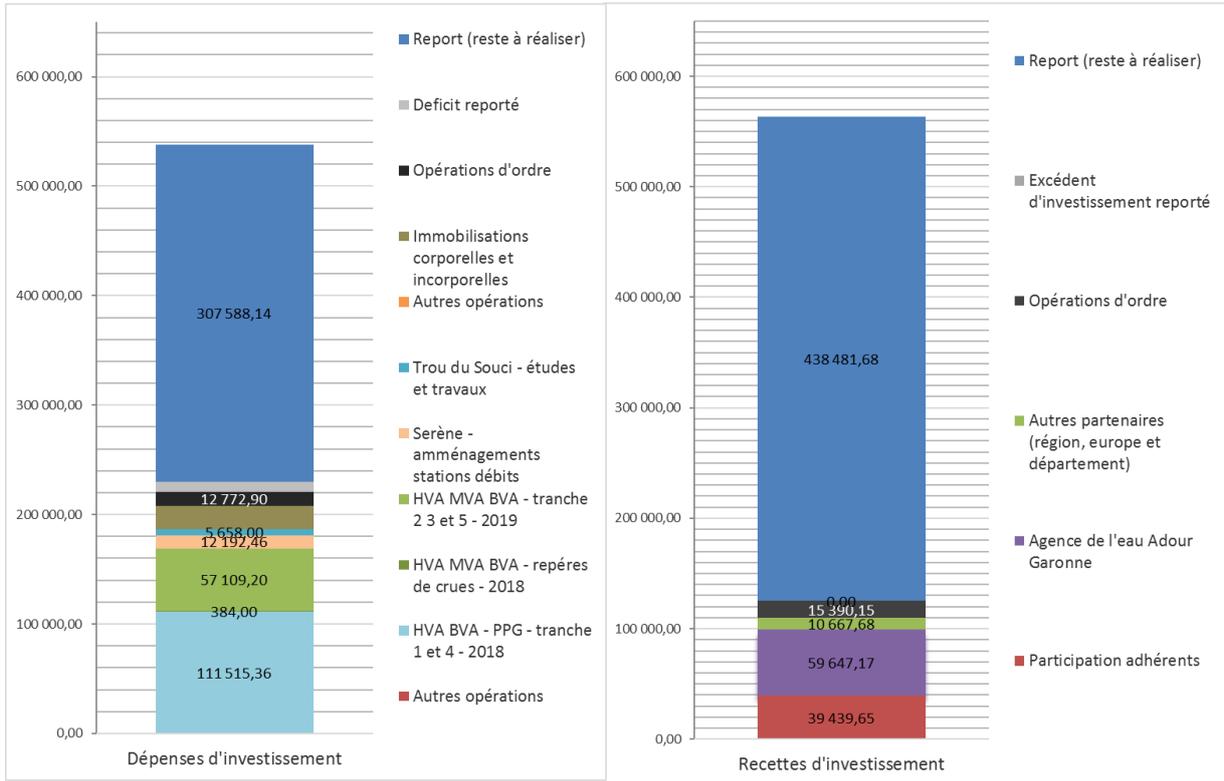
### 3.3. Adoption du compte administratif 2019

Le projet de compte administratif 2019 (voir maquette à l'intérieur du document de séance) est présenté par le Président, assisté de Mme SUDRES (Directrice). Les graphiques ci-dessous reprennent les principaux éléments du compte administratif de manière synthétique :

#### Compte administratif 2019 – section de fonctionnement



## Compte administratif 2019 – section d'investissement



En 2019, pour la première fois, le syndicat a déposé le dossier de demande financement au titre des travaux réalisés sur le territoire de Rodez Agglomération. Afin de ne pas mettre en péril le SMBV2A par manque de trésorerie, Rodez Agglomération a payé sa contribution au titre des subventions réellement reçues en 2019 par le SMBV2A. Une régulation sera opérée en 2020, après perception du solde des dossiers de subventions. M ARTUS remercie les services de Rodez Agglomération pour leur coopération.

**DELIBERATION N°2020-3:  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SMBV2A**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, et L5211-8,

**VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Comité Syndical examine le compte administratif 2019 du SMBV2A qui s'établit ainsi :

<b>CA 2019 SMBV2A</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
EXCEDENT/BESOIN EN FINANCEMENT REPORTE	119 761.18 €	- 9 503.30 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	464 148.20 €	220 582.78 €
RECETTES DE L'EXERCICE	504 937.36 €	125 144.65€
SOLDE EXECUTION	160 550.34 €	-104 941.43 €
RESTES À REALISER DEPENSES	/	307 588.14 €
RESTES À REALISER RECETTES	/	438 481.68 €

Après examen du compte administratif 2019 et après vérification avec le Comptable public de la Trésorerie de Montbazens-Rignac, il est opportun de rectifier la ventilation relative à la reprise des résultats dérivant de la dissolution de l'APCRAA.

Le Comité Syndical effectue, donc, la régularisation à l'appui des calculs exposés dans le tableau suivant :





## 4. Proposition d'activité pour 2020

### 4.1. Rappel des principales orientations du DOB

2020, est l'année de mise en route du contrat rivière Aveyron Amont. Cette programmation sur 5 ans (2020-2024) s'inscrit dans la continuité des opérations déjà engagées (mon école mon cours d'eau, suivi qualité, ...) et propose de nouvelles opérations.

#### Fonctionnement :

- Objectif de maîtrise des charges courantes de fonctionnement
- Objectif décliné les actions du contrat de rivière Aveyron amont
- Objectif d'optimisation des co-financements
- Valider une enveloppe financière en vue de décliner les actions du contrat de rivière Aveyron amont. Il est proposé une enveloppe financière de 190 000 € par an entre 2020 et 2024.

#### Investissement :

- Objectif de poursuite des opérations en cours (restes à réaliser)
- Objectif d'engager les programmes validés : réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021
- Objectif maîtriser les coûts d'investissements en acquisition de logiciels informatiques
- Objectif d'optimisation des cofinancements dans la limite légale de 80% maximum

### 4.2. Actions de bassin versant 2020

Comme chaque année, il convient de préciser les actions de bassin versant qui font appel à un autofinancement mutualisé. La délibération ci-dessous liste les actions de bassin versant dont le montant prévisionnel 2020 s'élève à 168 154.60 €. Il est précisé que le montant appelé annuellement auprès des adhérents est de 190 000 € dans un objectif de lisser les participations financières sur les 5 années de dévolutions du contrat de rivière (2020 à 2024). En début et en fin de programme (exemple de l'année 2020), les besoins seront inférieurs à 190 000 €/an alors qu'en milieu de programme (en lien avec la montée en puissance des actions) ces derniers seront supérieurs à ce montant.

#### DELIBERATION N°2020-5: DESIGNATION DES ACTIONS DE BASSIN VERSANT

**VU** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) »,

**VU** les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

**Monsieur le Président rappelle** qu'afin d'assurer une solidarité financière à l'échelle du bassin versant (amont-aval et urbain-rural) le comité syndical peut définir les actions de bassin versant. Conformément aux statuts dudit syndicat les contributions des adhérents aux actions de bassin versant sont réparties entre tous les adhérents selon les deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

**M. le Président propose** d'inscrire les opérations suivantes en actions de bassin versant :

- AGRI-13, Poursuivre les diagnostics de plans d'eau sur le bassin versant des Serènes
- AAPZEC-5, Suivre l'évolution des travaux de diversification des écoulements sur Nostre Seigne
- AGRI-1, Améliorer la connaissance sur l'activité agricole dans les bassins versants de l'Olip et de la Briane.
- AGRI-12, Réaliser l'appel à projet AFB sur l'impact cumulé des plans d'eau sur les milieux aquatiques sur le bassin versant des Serènes
- APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque sur Nostre Seigne
- BAINADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique
- IND&ART-1, Diagnostic global des pressions liées aux activités industrielles et artisanales présentes au niveau de Rodez Agglomération
- SUIVI-2, Appréhender l'incidence des actions mises en œuvre sur la reconquête du bon état
- EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant



- SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau
- SENSIBILI-4 et -5, Organisation d'événements techniques et « boîte à outils pour partager ».
- ANIM-5, Organiser des visites de terrain à destination des élus des adhérents du SMBV2A (EPCI-FP et communes) afin de présenter la trame verte, bleue et turquoise du bassin versant
- VALORISATION-3, Création d'outils de communication diversifiés, dont maquette "zone inondable"
- INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS
- ANIM-1, Animation du contrat de rivière
- ANIM-2, Animation du volet espace rural
- ANIM-3, Animation des programmes milieux aquatiques
- Frais de structure

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**  
**d'inscrire les opérations citées ci-dessus en tant qu'actions de bassin versant**  
**(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

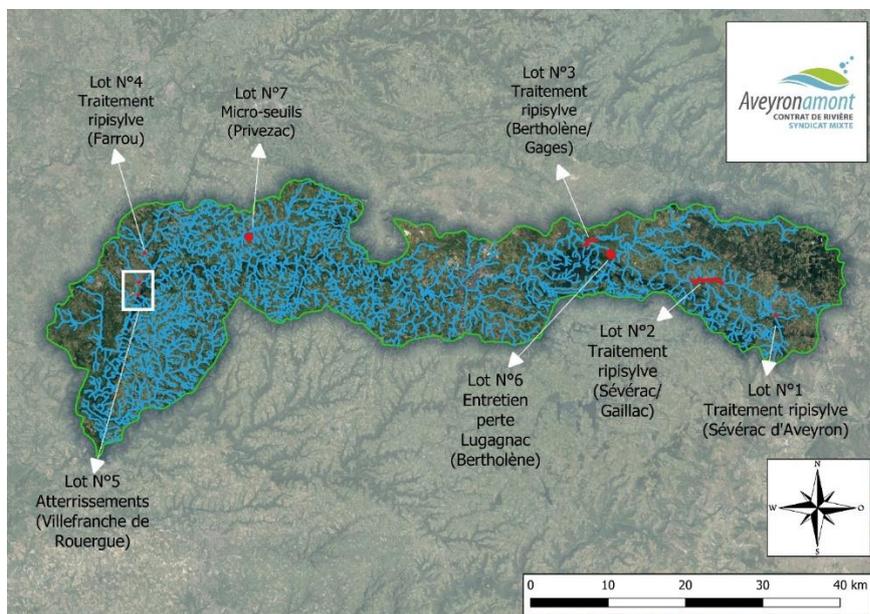
Plusieurs élus (dont MM. DUFIEU et LACOMBE) s'interrogent au sujet de l'action EMBACLES qui vise le suivi et le traitement des embâcles post-crués à l'échelle du bassin versant. Ils demandent si l'enveloppe annuelle est suffisante en vue de répondre à l'ensemble des demandes.

M. SUDRES mentionne que l'enveloppe identifiée depuis 2017 est à ce jour suffisante à condition de bien respecter le principe d'intervention visant le traitement d'embâcles relevant de l'intérêt général (lorsque l'embâcle présente un risque pour les personnes et les biens de nos adhérents). Elle ne cache pas néanmoins que l'enveloppe allouée cette année risque d'être totalement consommée voir dépassée si des fortes crues impactent le bassin versant à l'hiver 2020. M SUDRES indique que ces enveloppes devraient être supérieure dans l'hypothèse d'un traitement généralisé des embâcles sur l'ensemble du bassin versant. A ce sujet, il est rappelé que le syndicat peut ponctuellement être amené à traiter des embâcles lorsque les propriétaires riverains ne sont pas en capacité de réaliser les travaux (arbre de forts volumes notamment) après avis des élus et au regard de plusieurs critères énumérés en bureau SMBV2A. En 2020, un embâcle a été enlevé dans cette situation dans un contexte où l'adhérent en a fait la demande expresse (EPCI-FP et/ou Commune), et avec une prise en charge à 100% par l'adhérent (= en dehors de l'enveloppe mutualisée identifiée).

Dans le cadre de l'élaboration du futur PPG (soit en 2021), le SMBV2A est ouvert à réfléchir à de nouvelles modalités concernant le traitement des embâcles selon le souhait des élus de la nouvelle mandature. M. GAYRARD, vice-président du SMBV2A, mentionne qu'il est nécessaire de continuer à responsabiliser les propriétaires riverains, quitte à utiliser les possibilités de mise en demeure dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

#### 4.3. PPG : résultat de la consultation des entreprises

En début d'année, une consultation a été lancée concernant les travaux en rivière 2020 (volet travaux ripisylve) / Voir cartographie de localisation des travaux ci-dessous :



La procédure de consultation s'est terminée le 15 mai dernier étant précisé qu'un délai complémentaire de remise des offres a été consenti aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19. 5 entreprises ont répondu à la consultation, l'analyse des offres étant présentée dans le tableau ci-dessous prenant en compte les aspects financiers (40 points) et techniques (60 points) :

	Bruel		JDC/LL		FDR		AT2P		VIIF 12	
	Prix	Note finale	Prix	Note finale	Prix	Note finale	Prix	Note finale	Prix	Note finale
<b>LOT N°1 :</b>	1 785 €	77.4	1 732 €	66.2	1 221 €	79.0				
<b>LOT N°2 :</b>	15 597 €	87.1	14 482 €	78.0						
<b>LOT N°3 :</b>	10 280 €	78.7	11 568 €	63.5	7 371 €	79.0				
<b>LOT N°4 :</b>			2 250 €	59.4	2 150 €	61.4	2 200 €	66.9	1 202 €	86.0
<b>LOT N°5 :</b>			1 400 €	40.6	600 €	45.0	500 €	52.2	90 €	86.0
<b>LOT N°6 :</b>	1 190 €	90.0	1 670 €	66.5						
<b>LOT N°7 :</b>	1 680 €	60.0	1 320 €	50.7	420 €	79.0	1 320 €	57.7		

\* A noter que VIIF 12 a sollicité le retrait de son offre concernant le lot n°5

Il est rappelé que dans le cadre de cette consultation en procédure adaptée et des délégations existantes, le Président du SMBV2A est habilité à signer les marchés correspondants sans avoir à en référer au conseil syndical. Néanmoins, il semble important d'informer et de partager avec le conseil syndical le résultat de cette consultation.

L'analyse des offres telle que présentée ci-dessus n'engendrant pas de remarque particulière, les entreprises suivantes sont retenues :

- Lot 1 : FDR (Forêt des Ruthènes) pour 1221 € HT
- Lot 2 : BRUEL pour 15597 € HT
- Lot 3 : FDR (Forêt des Ruthènes) pour 7371 € HT
- Lot 4 : VIIF12 pour 1202 € HT
- Lot 5 : AT2P pour 500 € HT
- Lot 6 : BRUEL pour 1190 € HT
- Lot 7 : FDR (Forêt des Ruthènes) pour 420 € HT

#### 4.4. CDD accroissement temporaire d'activité

Pour rappel, lors du conseil syndical de juillet 2019 il avait été acté que pour faire face au départ en congé maternité de 2 agents et à leur reprise à 80%, un technicien rivière serait recruté à temps plein pour 19 à 28 mois.

Il est proposé la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions de technicien rivière haute vallée à temps complet, s'agissant de Paulin SENE-LACOMBE.

La délibération ci-après est donc proposée en ce sens :



**DELIBERATION N°2020-6:  
DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE  
(En application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;  
**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Monsieur le Président rappelle** que lors du conseil syndical de juillet 2019 il avait été acté que pour faire face au départ en congé maternité de 2 agents et à leur reprise à 80%, un technicien rivière serait recruté à temps plein pour 19 à 28 mois.

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en œuvre des actions du PPG 2017-2021.

**LE COMITE SYNDICAL DECIDE :**

- **la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade de technicien pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus,**
  - **cet agent assurera des fonctions de rivière haute vallée à temps complet,**
    - **les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

**(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)**

#### 4.5. Répartition GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI

Comme chaque année depuis 2018, il convient d'identifier au niveau du budget du syndicat les dépenses (fonctionnement, actions de bassin versant et opérations) relevant des compétences GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI. Cette répartition est nécessaire afin :

- D'identifier les contributions de chaque adhérents (étant précisé que sur certains territoires, l'EPCI-FP contribue au titre de la compétence GEMAPI et les Communes participent au titre de la compétence COMPLEMENTAIRE GEMAPI)
- Transmettre aux EPCI-FP le montant des contributions susceptibles de pouvoir être financées en levant la taxe GEMAPI.

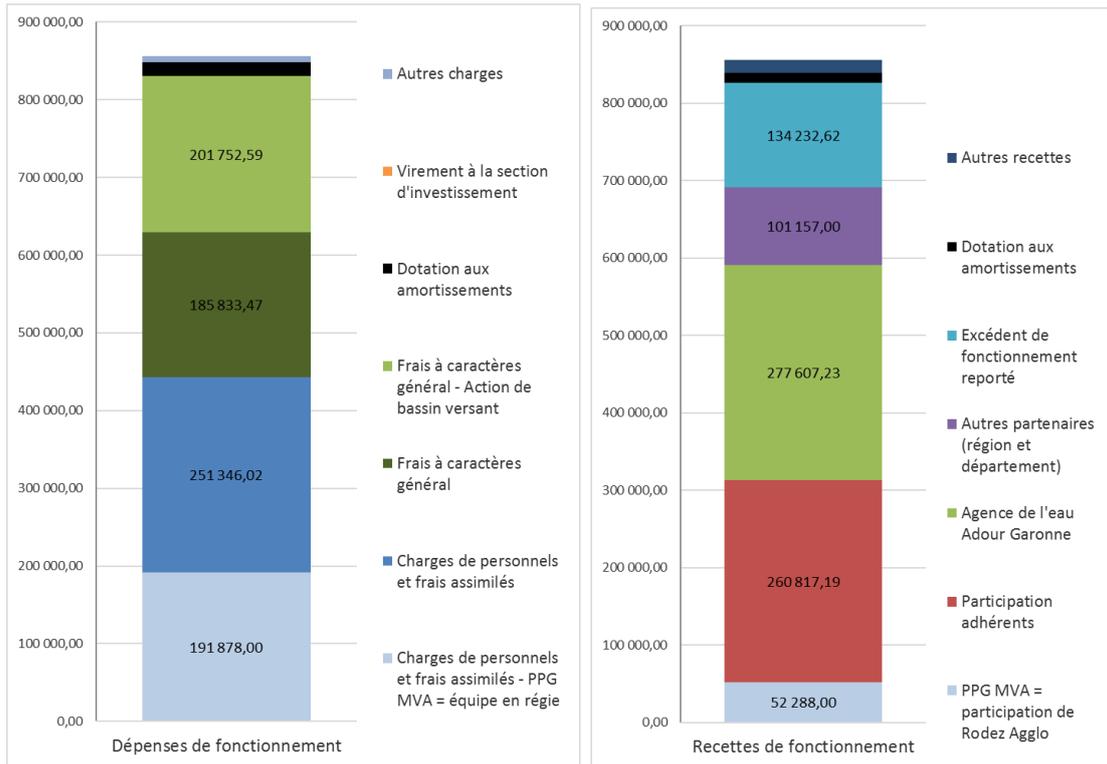
Dans le cadre du budget 2020, la charge d'autofinancement des adhérents se répartie de la manière suivante : 63 % GEMAPI et 37 % COMPLEMENTAIRE GEMAPI.

#### 4.6. Adoption du budget 2020

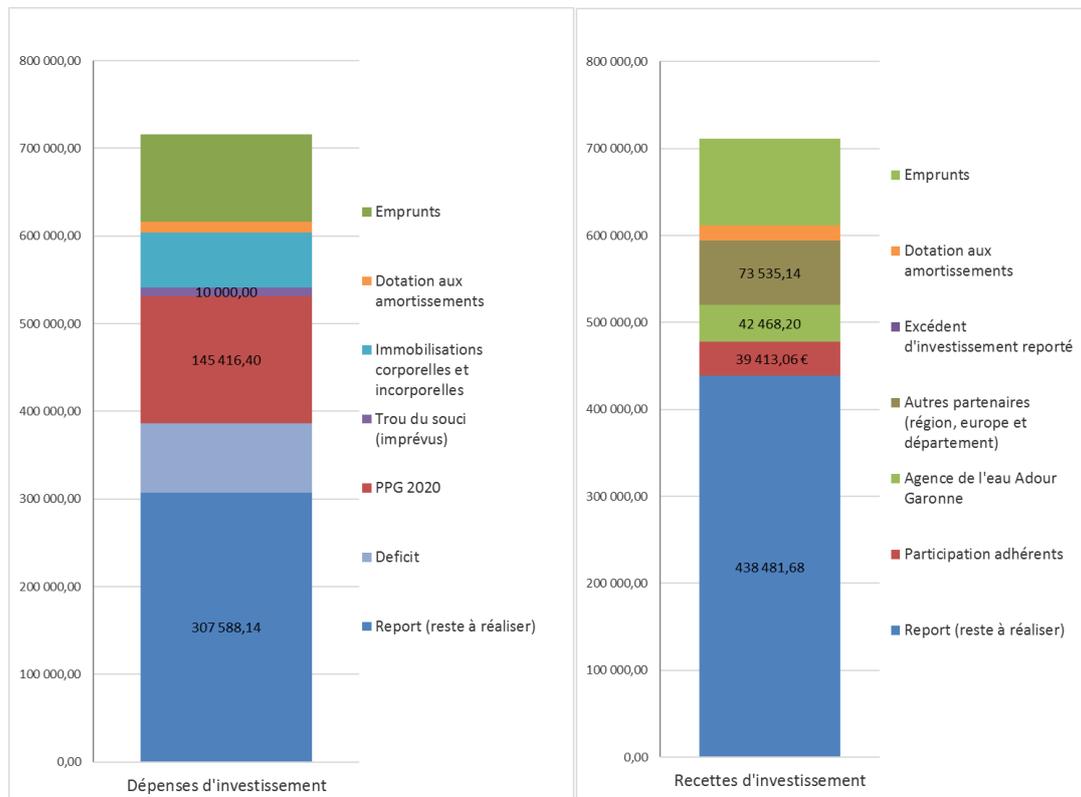
La maquette budgétaire (jointe au dossier de séance) est conforme au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil syndical de novembre 2019.



**Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et recettes à environ 856 170 € :**



**Le budget d'investissement s'équilibre en dépense et recettes à environ 716 287 € :**



**Ce projet de budget permet d'identifier les participations à appeler auprès des adhérents (EPCI-FP et Communes) étant précisé qu'un premier appel à participation est intervenu au mois de mai dernier sur la base des contributions de l'année N-1 (voir tableau ci-dessous) :**



	Concernant le mutualisée - appel en avril et septembre 2020				Concernant les travaux - appel courant 2020 (après réalisation)				TOTAL
	ACTIONS DE BASSIN VERSANT DEFINIES PAR DELIBERATION DU CONSEIL (article 17 a : calcul des contributions est fait sur la base des deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant)				AUTRES CHARGES (article 17 b : financées par chaque adhérent au regard des travaux entrepris sur son territoire)				
	POPULATION COMMUNALE INSEE 2019 ESTIMÉE DANS LE BASSIN VERSANT	SURFACE COMMUNALE DANS LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (KM2)	GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2020	COMP GEMAPI - COTISATION ACTION DE BASSIN VERSANT 2020	Inscrit dans les programations pluriannuelles	Compléments proposés			
				GEMAPI - PPG report 2019 et 2020	COMP GEMAPI - PPG Troux du Souci	GEMAPI - Etudes du schéma prévention inondation Algouse (attention DM à prévoir suite à la décision du COPIL d'engager les travaux)	COMP GEMAPI - repères de crues et station hydrométrique		
Aubrac Lot Causses Tarn	1,53	0,24	8,68 €	5,09 €	- €	- €	- €	- €	13,77 €
Aveyron Bas Segala Viaur	3003,83	134,18	6 271,57 €	3 683,30 €	584,00 €	- €	- €	- €	10 538,87 €
Comtal Lot Truyere	2692,65	64,16	3 866,88 €	2 271,03 €	3 439,00 €	- €	- €	- €	9 576,91 €
Conques Marcellac	474,32	13,66	755,00 €	443,41 €	- €	- €	- €	- €	1 198,41 €
Des Causses A L Aubrac	8926,7	409,34	18 968,88 €	11 140,45 €	25 588,00 €	34 832,00 €	- €	3 425,00 €	93 954,33 €
Ouest Aveyron	21279,14	358,23	25 904,06 €	15 213,49 €	11 481,00 €	- €	68 866,00 €	1 545,00 €	123 009,55 €
Levezou Pareloup	11,09	1,32	48,95 €	28,75 €	- €	- €	- €	- €	77,70 €
Muse et Raspes	0,74	0,09	3,21 €	1,89 €	- €	- €	- €	- €	5,10 €
Pays de Salars	2601,7	57,80	3 604,98 €	2 117,21 €	5 785,00 €	- €	- €	- €	11 507,19 €
Pays Rignacois	4342,5	112,00	6 502,88 €	3 819,04 €	881,00 €	- €	- €	- €	11 202,72 €
Pays Segali	3899,18	126,36	6 645,48 €	3 902,90 €	1 001,00 €	- €	- €	- €	11 549,38 €
Plateau de Montbazens	2258,12	87,93	3 626,88 €	- €	3 808,00 €	- €	- €	- €	7 434,88 €
Brandonnnet	335	11,91	- €	354,65 €	- €	- €	- €	- €	354,65 €
Compolibat	353	16,95	- €	454,64 €	- €	- €	- €	- €	454,64 €
Druilhe	72,34	2,84	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Lanuéjols	714,64	11,34	- €	498,29 €	- €	- €	- €	- €	498,29 €
Privezac	332,77	10,92	- €	335,61 €	- €	- €	- €	- €	335,61 €
Roussennac	441,76	11,88	- €	397,44 €	- €	- €	- €	- €	397,44 €
Vaureilles	8,62	0,24	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Quercy Rouergue Gorges de l Aveyron	489,03	22,26	1 034,01 €	607,27 €	- €	- €	- €	- €	1 641,28 €
Rodez Agglomération	53978,54	165,24	42 458,75 €	24 936,09 €	52 288,00 €	- €	- €	- €	119 682,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>103959,07</b>	<b>1530,963037</b>	<b>119 700,00 €</b>	<b>70 210,56 €</b>	<b>104 855,00 €</b>	<b>34 832,00 €</b>	<b>68 866,00 €</b>	<b>4 970,00 €</b>	<b>401 392,93 €</b>

Le budget prévisionnel et l'appel à cotisation circulent dans la salle et sont téléchargeables en ligne sur <http://aveyronnament.fr/index.php/documents-de-seance/>

### DÉLIBÉRATION N° 2020-7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU SMBV2A

**VU** les articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif

**VU** la délibération n°2017-FI-3 portant sur la nomenclature comptable du syndicat M14, supérieure ou égale à 3 500 habitants et inférieure à 10 000 habitants avec vote par nature et présentation fonctionnelle abrégé,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors du conseil syndical du 28/11/2019,

**Monsieur le Président rappelle** que le débat d'orientation budgétaire a permis aux élus de définir les grandes orientations du budget 2020, notamment l'enjeu de maîtriser les charges de fonctionnement et d'assurer la déclinaison des programmes pluriannuels en cours.

La présentation complète est réalisée en séance et un exemplaire est mis à disposition pour consultation.

**M. le Président propose** au Conseil Syndical le projet de budget 2020 du SMBV2A. Le budget s'équilibre comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	856170.95 €	856170.95 €
RECETTES	716287.27 €	716287.27 €

#### LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- d'adopter le budget primitif 2020 du SMBV2A conformément à la maquette officielle jointe à la présente délibération,
- que le budget est réputé voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations d'équipements pour la section d'investissement.

(24 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

## 5. Informations et questions diverses

### 5.1. Vidéo Nostre Seigne

*M. le Président informe les élus du conseil syndical de la diffusion prochaine d'une vidéo réalisée par le SMBV2A (via un prestataire) concernant l'inauguration des aménagements réalisés sur la plaine Nostre-Seigne à Onet-le-Château (bassin de l'Auterne). Cette vidéo ainsi que son teaser (courte vidéo d'annonce compatible aux formats des réseaux sociaux) sont diffusés auprès des participants pour information.*

*La diffusion de la vidéo devrait intervenir à la rentrée de septembre 2020, après installation du nouveau conseil syndical.*

### 5.2. Installation du futur conseil syndical

*Il est rappelé la nécessité d'attendre la fin de la procédure de désignation des délégués au SMBV2A de la part des différents EPCI, étant précisé que cette désignation devrait intervenir au plus tard le 10 août. En conséquence, la réunion d'installation du nouveau conseil syndical devrait intervenir fin août / début septembre (la date précise restant à confirmer).*

*La séance est levée à 19 h 15.*

Le Président du SMBV2A  
ARTUS Michel

